

Obtenez le permis d'exploitation d'un débit de boissons 3 jours

Objectif général

Ces trois jours, indispensables pour ouvrir ou exploiter un débit de boissons, vous informent de vos obligations réglementaires, de vos responsabilités et vous sensibilisent aux enjeux de santé publique. Formez-vous avec des experts de votre activité.

Public

Tout chef d'entreprise relevant du secteur de la restauration ou en charge d'un débit de boissons.

Pré-requis

Créer ou reprendre l'exploitation d'un débit de boissons.

Durée

21 heures dont 20 heures réglementaires.

Plages horaires

De 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Programme

Jour 1 – Connaître la réglementation.

☞ *Le cadre technique, législatif et réglementaire.*

Matin

- Les différentes licences (durée de vie).
- La réglementation concernant les traiteurs et les marchands ambulants.

Après-midi

- Le code de la consommation.
- Les obligations d'affichage.
- Le respect des appellations (ex du fait maison...).

Jour 2 – Connaître les obligations en matière de santé publique.

☞ *L'organisation du système judiciaire.*

Matin

- Les arrêtés préfectoraux et municipaux.
- Les fermetures administratives et judiciaires.
- La responsabilité civile et pénale.
- Les démarches administratives préalables.

Après-midi

- Les obligations de santé publique.
- La répression de l'ivresse publique.
- La protection des mineurs et des femmes enceintes.
- Les obligations de santé et de sécurité de l'employeur.

Jour 3 - Connaître les obligations en matière santé publique (suite)

☞ *La réglementation et les troubles liés à la tranquillité publique.*

Matin

- Le proxénétisme, la prostitution.
- La discrimination, la réglementation relative à l'accès des handicapés.
- Les autres obligations (diffusion de musique et d'images ...).

Après-midi

- Les registres obligatoires.
- Les conventions collectives en vigueur.
- La prévention des risques professionnels (DU ...), la pénibilité au travail et le droit à la formation.

Moyens et encadrements pédagogiques

- Atelier participatif en groupe restreint (12 personnes maximum).
- Animation par des consultants experts dans le domaine.
- Outils et supports pédagogiques, exercices pratiques.
- Évaluations, remise d'une attestation de formation, du CERFA nominatif, **sous conditions d'assiduité à la formation N° déclaration activité 93 0266372015**

Pour plus d'informations

Service Formation Continue - Par territoire :

04 : formationcontinue04@cmar-paca.fr
04 92 30 90 97 - 06 70 27 71 76

13 : formationcontinue13@cmar-paca.fr
04 91 32 24 70

05 : formationcontinue05@cmar-paca.fr
04 92 52 80 15

83 : formationcontinue83@cmar-paca.fr
04 94 61 99 65

06 : formationcontinue06@cmar-paca.fr
04 92 12 53 45

84 : formationcontinue84@cmar-paca.fr
04 90 89 20 40

<https://www.cmar-paca.fr/catalogues-des-formations>